ART. 8 BIS N° CL85

## ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Tombé

## **AMENDEMENT**

N º CL85

présenté par Mme Ménard

## **ARTICLE 8 BIS**

À l'alinéa 1, après le mot :

« vie, »,

insérer les mots :

« le service à la nation, »

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Certaines personnes sont capables d'héroïsme, de bravoure ou de courage pour protéger notre nation. Si l'une de ces personnes est d'origine étrangère, il serait souhaitable de la distinguer en l'intégrant au "diplôme de l'intégration" dont il est question dans cet article.